

**LE MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 18 novembre 2009, à 18 h 10, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu  
Jacques D'Août  
Sylvain Léger

Marc Carrière  
René Langelier  
Dany Ouellet

**Absence motivée**

Alexandre Iracà

**Le représentant du comité de parents :**

Luc Trottier

**Sont également présents :**

Luc Prud'homme, directeur général adjoint  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

La séance est ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 22-CE (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2009**

**RÉSOLUTION 23-CE (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 28 octobre 2009 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE SAINT-LAURENT ET AU CENTRE LA CITÉ, À GATINEAU – PÉRIODE DU 21 DÉCEMBRE 2009 AU 30 JUIN 2011**

**RÉSOLUTION 24-CE (2009-2010)**

Attendu le mouvement de personnel de conciergerie ;

Attendu la consultation effectuée auprès du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées – CSN ;

Attendu l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager ;

Attendu qu'une grille d'évaluation acceptée par chaque soumissionnaire a été utilisée pour évaluer les soumissions ;

Attendu l'analyse des soumissions tant sur le plan de la conformité, du coût et des services offerts apparaissant au tableau comparatif ;

Attendu que l'ensemble des contrats d'entretien ménager des établissements prendront fin le 30 juin 2011 ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

QUE soit acceptée la soumission des firmes suivantes pour la période du 21 décembre 2009 au 30 juin 2011 inclusivement et cela conformément à l'appel d'offres du 13 novembre 2009.

ÉCOLE	FIRME	Prix du 21 décembre 2009 au 31 décembre 2010	Prix du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011
Saint-Laurent	Sibec	85 663,45 \$	41 797,71 \$
Centre La Cité	Services Ménager Roy	43 989,62 \$	21 180,12 \$

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Autres soumissionnaires :**

ÉCOLE	FIRME	Prix du 21 décembre 2009 au 31 décembre 2010	Prix du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011
Saint-Laurent	Maxima Enr.	99 417,05 \$	51 199,78 \$
	Services ménager Roy	97 323,80 \$	46 859,55 \$
Centre La Cité	Sibec	31 344,42 \$	16 543,71 \$
	Maxima Enr.	53 378,09 \$	27 489,71 \$

### **RADIATION DE TAXES SCOLAIRES**

#### **RÉSOLUTION 25-CE (2009-2010)**

Attendu l'ordonnance de blocage rendu le 23 octobre 2003 par l'honorable Jean-François Gosselin ;

Attendu qu'un jugement en faveur du directeur des poursuites criminelles et pénales, publié sous le numéro 10 851 014, interdisait à quiconque de vendre ou d'entreprendre une action contre l'immeuble ;

Attendu qu'un jugement de confiscation a été rendu le 17 septembre 2008 par lequel le procureur général devenait propriétaire de l'immeuble ;

Attendu que le procureur est exonéré du paiement de taxes en vertu des articles 204 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre C-19) depuis le 17 septembre 2008, date d'entrée en vigueur de la décision du tribunal ;

Attendu qu'il nous est impossible de publier notre droit en présence d'une ordonnance de blocage ;

Attendu que l'immeuble a été vendu en date du 25 septembre 2009;

Attendu le paiement reçu du directeur des poursuites criminelles et pénales au montant de 10 939,41 \$

dossier # 11890 : 9 915,62 \$  
dossier # 11902 : 1 023,79 \$

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées procède à la radiation des sommes à percevoir en capital au montant de 9 742,29 \$ incluant les intérêts ajoutés jusqu'à la date du suivi de la présente résolution.

dossier # 11890 : 8 863,36 \$  
dossier # 11902 : 878,93 \$

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>CONTRAT RELATIF AUX FILTRES D'AIR POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSCV – ADJUDICATION</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **RÉSOLUTION 26-CE (2009-2010)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation OC7-9 pour des filtres d'air pour l'entretien des systèmes de ventilation, et ce, pour tous les établissements de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Hardy Filtration..... 15 538.89 \$  
2405, Jules-Vachon, Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1
- Filtration Puretech..... 17 685.34 \$  
100, chemin Bois Franc, Mansfield (Québec) J0X 1R0
- Walmar. .... 20 114.96 \$  
24, Gurdwara road, Nepean (Ontario) K2E 8B5

Attendu que la période du contrat est d'une année, assortie d'une possibilité de prolongation de deux ans, le tout pour un contrat d'une durée maximum de trois ans ;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE le contrat pour les filtres d'air pour l'entretien des systèmes de ventilation de tous les établissements de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soit adjugé à la firme Hardy Filtration pour la somme de quinze-mille-cinq-cent-trente-huit dollars (15 538.89 \$) taxes exclues.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>AMÉNAGEMENT DE SALLES DE TOILETTES AU PAVILLON SEIGNEURIE DU CFP RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE, À PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **RÉSOLUTION 27-CE (2009-2010)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2009AMT0950AM01 pour des nouvelles salles de toilettes au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie à Papineauville ;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Michel Emery Entrepreneur Général inc..... 78 326.00 \$  
115, rang St-Joseph Ouest, St-André-Avellin J0V 1W0
- Les Constructions Vic Prud'homme. .... 80 000.00 \$  
11, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Michel Emery Entrepreneur Général inc. ;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ainsi que de l'enveloppe budgétaire du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie ;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de la rencontre du 5 octobre 2009 ;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier ;

QUE le contrat pour des nouvelles salles de toilettes au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre/Seigneurie à Papineauville soit adjugé à la firme Michel Emery Entrepreneur Général inc. pour la somme de soixante-dix-huit-mille-trois-cent-vingt-six dollars (78 326.00 \$) taxes exclues.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

**POUR :** Marc Beaulieu, Marc Carrière, René Langelier, Dany Ouellet

**CONTRE :** Sylvain Léger

**ABSTENTION :** Jacques D'Août

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 28-CE (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier ;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 20 janvier 2010, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 18 h 40.

**Marc Carrière,**  
Président du comité exécutif

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général